

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138) (11)	105 449 506,00		90 772 506,00	90 772 506,00	90 772 506,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (11)					
204	Subventions d'équipement versées (11)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (11)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5) (11)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (11)					
Total des recettes d'équipement		105 449 506,00		90 772 506,00	90 772 506,00	90 772 506,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (SAUF 1068)	10 000 000,00		12 000 000,00	12 000 000,00	12 000 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT					
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES (11)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (8A, REGIE) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (11)	208 612,00		208 612,00	208 612,00	208 612,00
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					
Total des recettes financières		10 208 612,00		12 208 612,00	12 208 612,00	12 208 612,00
45...	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)			3 181 860,00	3 181 860,00	3 181 860,00
Total des recettes réelles d'investissement		115 658 118,00		106 162 978,00	106 162 978,00	106 162 978,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)	91 891 176,00		104 162 583,00	104 162 583,00	104 162 583,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (9)	94 000 000,00		88 200 000,00	88 200 000,00	88 200 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	5 500 000,00		4 500 000,00	4 500 000,00	4 500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		191 391 176,00		196 862 583,00	196 862 583,00	196 862 583,00
TOTAL		307 049 294,00		303 025 561,00	303 025 561,00	303 025 561,00
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						303 025 561,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	105 262 583,00
---	----------------

(1) Voir état I-8 pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(9) DF 023 + RI 021 ; DI 040 + RF 042 ; RI 040 + DF 042 ; DI 041 + RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.